



COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DE BASTIA

Conseil du 30 mai 2017

DELIBERATION DU CONSEIL
DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

Objet : Attribution d'une subvention à l'Association « Chats et Chiens sans toi(t) »

L'An Deux Mille dix-sept, le 30 mai 2017 à dix-sept heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni à l'hôtel de Ville de BASTIA en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François TATTI, sur convocation en date du 24 avril 2017.

ETAIENT PRESENTS :

Guy ARMANET, Serena BATTESTINI, Marie-Christine BERTOLUCCI, Jean BIAGGINI, Valérie BIANCHI, Emmanuelle DE GENTILI, Marie-Dominique GIAMARCHI, Matteo LACAVE, Thérèse LORENZI, Jean-Joseph MASSONI, Jean-Louis MILANI, Julien MORGANTI, Emma MUSSIER, Lucien NATALI, Jean-Jacques PADOVANI, Philippe PERETTI, Linda PIPERI, Ivana POLISINI, Henri POYET, Louis POZZO DI BORGO, François-Xavier RIOLACCI, Dominique ROSSI, Michel ROSSI, Jean-Michel SAVELLI, François TATTI.

ONT DONNE POUVOIR :

Mme Françoise VESPERINI	à	M. François TATTI
M. Jean ZUCCARELLI	à	M. François-Xavier RIOLACCI
Mme Catherine MEZZANA	à	Mme Emma MUSSIER
M. Jean-Noël VALERY	à	M. Michel ROSSI
M. Michel CASTELLANI	à	Mme Ivana POLISINI
Marie-Dominique CARRIER	à	M. Jean-Joseph MASSONI
Michel SIMONPIETRI	à	M. Louis POZZO DI BORGO
Céline SIMONI-PIACENTINI	à	Mme Marie-Dominique GIAMARCHI
Marie-Hélène VALENTINI	à	M. Jean-Jacques PADOVANI

QUORUM : 25

ABSENTS : Eliane ARRIGHI-LENZIANI, Angèle BRUNINI, Marie-Paule HOUEMER, Pierre-Noël LUIGGI, Etienne PERFETTI, Gilles SIMEONI.

Monsieur le Président ouvre la séance, constate le quorum et invite le Conseil à désigner son Secrétaire. Mme Serena BATTESTINI est élue secrétaire de séance.

Conseil du 30 mai 2017

Objet : Attribution d'une subvention à l'Association « Chats et Chiens sans toi(t) »

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2001-1966 du 24 décembre 2001 portant transformation du District de Bastia en Communauté d'agglomération,

Vu l'arrêté préfectoral n°40 du 28 décembre 2016 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 24 mars 2003 définissant la compétence de la CAB en matière de construction, entretien et gestion de fourrière d'animaux ;

Vu la délibération du 21 avril 2011 par laquelle la Communauté d'Agglomération de Bastia réaffirme la compétence Fourrière Animale ;

Considérant que l'association « Chats et Chiens sans toi(t) » a pour objectif de lutter contre la surpopulation et la propagation des maladies canines et félines ;

Considérant que l'association « Chats et Chiens sans toi(t) » soutient la CAB en recensant les communautés de chats errants sur le territoire afin de les capturer et de faire procéder à des stérilisations et des vaccinations ;

Considérant la demande de subvention de l'association « Chats et Chiens sans toi(t) » ;

Vu l'avis favorable du Bureau du 22 mai 2017 ;

Vu le rapport n°5 ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**DECIDE
A l'unanimité**

D'attribuer une subvention de 6 500 € à l'Association « Chats et Chiens sans toi(t) » au titre de l'exercice 2017

DIT

Que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2017 de la Communauté d'Agglomération de Bastia

AUTORISE

Le Président à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

François TATTI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans le délai de deux mois à compter du présent affichage et notification.